



Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz
Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale

Eine Fachkonferenz
der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Une conférence spécialisée
de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

OBJECTIFS 2022 ET ANNEES SUIVANTES

de la CSFP élargie

20 mai 2022

La CSFP, la CDOPU et la CIFIC fondent leurs activités et leur collaboration sur leurs statuts communs du 29 septembre 2016. La CSFP s'est élargie pour inclure les cheffes et chefs d'office responsables, dans les cantons, de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière de même que ceux en charge de la formation continue. Les solutions et les synergies recherchées sont ainsi communes aux trois domaines thématiques (formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière, formation continue). En dehors de la CSFP élargie, la CDOPU et la CIFIC travaillent de manière autonome dans leur domaine de compétence respectif.

La vision, la mission et les objectifs stratégiques des trois conférences spécialisées reposent sur les documents de base élaborés dans le cadre de l'initiative Formation professionnelle 2030. Les objectifs opérationnels propres à chacune d'elles découlent des objectifs stratégiques. En première position, c'est-à-dire au-dessus des objectifs opérationnels et stratégiques, figurent les objectifs institutionnels, qui restent stables au fil des années et qui correspondent aux principes fondamentaux des conférences.

Vision

La CSFP élargie participe activement au développement et à la mise en œuvre de la vision 2030 de la formation professionnelle.

Mission

- Ensemble, nous formons la conférence spécialisée de la CDIP pour la formation professionnelle, l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière et la formation continue.
- Grâce à une bonne coordination et à une bonne coopération entre les cantons, ainsi qu'à un secrétariat compétent, nous contribuons au renforcement et à la qualité de la formation professionnelle, de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière et de la formation continue.
- Grâce à notre savoir en réseau, nous collaborons au développement optimal des trois domaines thématiques.
- Nous sommes un partenaire fiable.

Objectifs

- a) **Objectifs institutionnels:** ces objectifs traduisent les principes de travail fondamentaux de la CSFP élargie et ne peuvent pas être intégrés dans les objectifs stratégiques.
- b) **Objectifs stratégiques:** ces objectifs sont axés sur les lignes stratégiques de la vision 2030 de la formation professionnelle et correspondent aux priorités de la CSFP élargie.
- Objectif 1: La formation professionnelle repose sur des structures efficaces et un financement solide (ligne stratégique 10).
 - Objectif 2: La formation professionnelle est flexible et toujours en phase avec les dernières évolutions (lignes stratégiques 5 et 7).
 - Objectif 3: Le système de formation prépare les individus à intégrer durablement le marché du travail et à bien s'insérer dans la société (ligne stratégique 1).
 - Objectif 4: Le système de formation est connu et compréhensible par tous (ligne stratégique 9).
 - Objectif 5: La formation professionnelle établit des critères de qualité (ligne stratégique 6).
- c) **Objectifs opérationnels:** ces objectifs sont une concrétisation des objectifs stratégiques et s'inscrivent dans le programme de travail de la CSFP élargie.
- d) **Objectifs transversaux:** il s'agit en l'occurrence d'objectifs opérationnels supplémentaires qui ne concernent que la CDOPU et la CIFIC.

	Objectifs institutionnels	Organes responsables	Délais
A	<p>Faire valoir la culture CSFP</p> <p>Les représentants de la CSFP dans la CTFP, les commissions, les projets et les groupes de travail suivent les directives de la CSFP et défendent les valeurs communes de coopération.</p> <p>Les échanges entre le Comité et les commissions fédérales (CFMP, CFFP) ainsi qu'avec le CSFO se font en continu.</p>	<p>Comité</p> <p>Secrétariat</p> <p>Représentants siégeant dans les différents organes</p>	En continu
B	<p>Communiquer clairement les décisions</p> <p>Les décisions prises au sein de la CSFP et de la CDIP sont communiquées de manière claire et transparente. Les cantons sont sensibilisés au mode de mise en œuvre des décisions de la CSFP.</p>	<p>Secrétariat</p> <p>Comité</p>	En continu
C	<p>Consolider au niveau intercantonal les procédures de consultation et d'audition</p> <p>Dans le cadre des procédures de consultation et d'audition, la CSFP met suffisamment tôt à la disposition des cantons des propositions de réponse basées sur sa stratégie.</p> <p>Des informations claires sont données aux cantons en ce qui concerne la répartition des compétences, le calendrier et la succession des décisions (quelles réponses ont été prises en compte, quelles réponses ne l'ont pas été).</p>	<p>Secrétariat</p>	En continu

Objectif stratégique 1: La formation professionnelle repose sur des structures efficaces et un financement solide.

CSFP	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
1.1	<p>Optimiser la gouvernance au niveau des organes (projet Formation professionnelle 2030) La CSFP participe activement, par le biais de ses deux représentants au sein de la CTFP, à l'élaboration de propositions et veille à leur consolidation au sein de la CSFP et de la CDIP.</p> <p>Elle évalue et planifie les adaptations à apporter à ses structures et à ses processus et met en place la collaboration partenariale dans le cadre de la nouvelle structure des organes.</p>	Comité Assemblée plénière	Suivi du thème de la gouvernance lors de la retraite de la CTFP de janvier 2022 Décembre 2022
1.2	<p>Optimiser la gouvernance au niveau des processus et des incitations (projet Formation professionnelle 2030) La CSFP participe à l'analyse des mesures qui, selon les cantons et les organisations du monde du travail, sont nécessaires pour améliorer les processus et les incitations dans le cadre de la collaboration entre les partenaires de la formation professionnelle et apporte dans la discussion ses propositions pour clarifier les responsabilités en matière de contenus et de finances.</p>	CFFP Comité Assemblée plénière	Décembre 2022
1.3	<p>Augmenter la transparence des coûts et des flux financiers dans le domaine de la formation professionnelle Le secrétariat accompagne le processus de relevé des coûts de la formation professionnelle mené par le SEFRI. Il vérifie, valide et complète les calculs effectués chaque année par ce dernier en vue de l'établissement de prévisions de coûts.</p>	Secrétariat CFFP	Septembre 2022 Décembre 2022

Objectif stratégique 2: La formation professionnelle est flexible et toujours en phase avec les dernières évolutions.

CSFP	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
2.1	<p>Développer sa position sur la flexibilisation de la formation professionnelle initiale</p> <p>Les résultats du groupe de travail Flexibilisation de la CSFP sont comparés aux travaux du groupe de travail Flexibilisation de l'OrTra et développés conjointement.</p> <p>Dans le cadre de ce développement, les aspects concernant la modularisation de la formation professionnelle initiale sont approfondis et, en vue des révisions à venir, une position de la CSFP est établie.</p>	<p>Groupe de travail Flexibilisation</p> <p>CDP</p> <p>CFPI</p>	Décembre 2022
2.2	<p>Contribuer à la mise en œuvre de la vision 2030 de la formation professionnelle</p> <p>La CSFP participe au développement de la vision 2030 de la formation professionnelle et veille à ce que les intérêts des cantons soient dûment pris en considération au sein de la CTFP ainsi que dans l'organisation des projets planifiés par ce dernier. Compte tenu de la situation actuelle, les travaux sont traités par ordre de priorité au sein de certains projets.</p> <p>Le transfert de connaissances est assuré entre les représentants des cantons au sein des groupes de travail, d'une part, et les organes de la CSFP (commissions, Comité, représentation des cantons au sein de la Conférence tripartite de la formation professionnelle [CTFP]) ainsi que le secrétariat, d'autre part.</p>	<p>Comité</p> <p>Commissions</p> <p>Secrétariat</p>	En continu
2.3	<p>Accompagner la révision des professions du commerce de détail et de celle d'employée et employé de commerce</p> <p>La CSFP accompagne la révision des professions du commerce de détail et de celle d'employée et employé de commerce. Elle analyse les mesures à prendre par les cantons pour une mise en œuvre réussie et coordonnée au niveau intercantonal, et en assure le suivi.</p> <p>Dans le cadre d'un essai pilote, un organe national de coordination réunissant les partenaires de la formation professionnelle a été mis sur pied en août 2020 pour superviser ces révisions et la mise en œuvre de l'orientation vers les compétences opérationnelles.</p> <p>Les représentants des cantons au sein de l'organe national de coordination assurent le transfert de connaissances vers les organes de la CSFP et veillent à ce que le calendrier prévu soit respecté. Ils surveillent en outre les implications financières (formation continue, licences pour les plateformes numériques, coûts des supports de cours) et portent ces questions devant les organes compétents.</p>	<p>CFPI/CDP/CFFP</p> <p>Comité CSFP</p>	Août 2022; puis ultérieurement en vue d'une mise en œuvre réussie

2.4	<p>Améliorer les processus de révision des partenaires de la formation professionnelle</p> <p>La CSFP évalue le potentiel d'amélioration dans les processus de révision des partenaires de la formation professionnelle et propose des ébauches de solutions. Elle en discute au sein des organes concernés de la CSFP et élabore les bases nécessaires pour ses processus internes. Au besoin, les résultats de ces discussions sont repris dans les travaux de la CTFP sur l'optimisation des processus et des mécanismes d'incitation (projet Formation professionnelle 2030). En rapport avec ce projet d'optimisation de la CTFP, il convient de faire attention à ne pas créer de doublons.</p> <p>L'objectif est d'améliorer les processus de révision en prenant systématiquement en compte les considérations émanant des acteurs impliqués dans la mise en œuvre. Ces considérations peuvent notamment concerner les spécificités régionales, les distinctions entre simple adaptation et réforme de grande ampleur, le déroulement de la consultation, la participation des écoles professionnelles ou encore l'échange d'informations interne. Il faut également tirer des conclusions sur d'autres difficultés, comme l'accélération des procédures, la flexibilisation ainsi que la numérisation des méthodes et des moyens d'apprentissage.</p>	Comité CSFP CDP (direction) CFPI	Décembre 2022
-----	---	--	---------------

Objectif stratégique 3: Le système de formation prépare les individus à intégrer durablement le marché du travail et à bien s'insérer dans la société.

CSFP	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
3.1	<p>Mobilité</p> <p>La CSFP encourage les mesures visant à renforcer – en particulier au niveau national – la mobilité et l'acquisition de langues étrangères dans le cadre de la formation professionnelle et soutient les activités de Movetia, avec la collaboration de tous les partenaires de la formation professionnelle. Un monitoring est mis en place en lien avec la mise en œuvre de la recommandation actualisée de la CSFP concernant l'enseignement bilingue.</p> <p>Pour la conférence nationale bili qui aura lieu en 2022, elle contribue à la mise en réseau des acteurs ainsi qu'à la préparation et à la campagne de communication de la conférence.</p>	CFPI Comité	En continu Deuxième trimestre 2022
3.2	<p>Élargir les offres pour les jeunes ayant des difficultés</p> <p>La CTR évalue la recommandation en matière d'encadrement individuel spécialisé par rapport aux mesures relatives aux transitions.</p>	CTR	Troisième trimestre 2022
3.3	<p>Améliorer les processus de mise en œuvre de la compensation des désavantages</p> <p>Un groupe de travail de la CFPI vérifie la mise en œuvre de la compensation des désavantages dans les cantons et soumet au Comité de la CSFP des propositions concernant les adaptations à apporter dans la recommandation 7. Le but de cette vérification et de ces adaptations est d'uniformiser les processus, notamment dans le cadre de la collaboration intercantonale, et d'appliquer une recommandation consolidée garantissant une sécurité juridique plus élevée. Cette recommandation inclut en outre désormais les troubles du spectre autistique.</p> <p>Le groupe de travail soumet au comité de la CSFP, sur la base de la décision de l'assemblée plénière du 17 septembre 2021, une proposition d'uniformisation des processus qui répond aux préoccupations exprimées à cette occasion concernant la sécurité juridique.</p>	Groupe de travail CFPI Comité Assemblée plénière	Mai ou septembre 2022
3.4	<p>Intégrer les adolescents et jeunes adultes en Suisse</p> <p>La CTR suit les travaux du SEM relatifs à la prolongation du projet de préapprentissage d'intégration jusqu'à l'année scolaire 2023/2024 et ceux afférents à l'extension du programme, à partir de l'année scolaire 2021/2022, aux adolescents et jeunes adultes ne relevant pas du domaine de l'asile de même qu'à des domaines professionnels supplémentaires connaissant une pénurie de main-d'œuvre (professions des soins et professions TIC en particulier). Elle coordonne la mise en œuvre du projet dans les cantons et fournit des retours sur le monitoring du SEM.</p>	CTR	En continu

3.5	<p>Les jeunes à la «Transition I»</p> <p>Nombreux sont les jeunes qui, après avoir suivi une scolarité intégrative, ont des difficultés à intégrer une formation professionnelle initiale. La CTR détermine sur la base d'un état des lieux relatif à cette thématique les mesures à prendre. Un document de base sur le sujet est établi, puis ajusté avec l'aide des acteurs de ce champ. Au besoin, la CDIP peut émettre une recommandation à partir des résultats obtenus.</p>	CTR	Décembre 2022
3.6	<p>Mise en œuvre de la recommandation de la CSFP relative à la prise en compte des acquis en culture générale dans la formation professionnelle initiale pour adultes</p> <p>En 2022, la nécessité de mener une enquête sur la mise en œuvre auprès des cantons sera évaluée puis, le cas échéant, l'enquête lancée (obstacles, nécessité de procéder à des adaptations, etc.).</p>	CFQA	2022/2023 monitoring de la mise en œuvre de la recommandation dans le cadre du projet de validation des acquis de l'expérience
3.7	<p>Établir une vue d'ensemble des offres de formations professionnelles initiales adaptées aux besoins des adultes (projet Formation professionnelle 2030)</p> <p>La CFQA établit une vue d'ensemble des offres pour adultes proposées au niveau de la formation professionnelle initiale et identifie les mesures à prendre pour optimiser les conditions types de la formation et de la qualification des adultes. À cet égard, une attention particulière doit être portée à la formation générale.</p>	CFQA	Démarrage en 2022
3.8	<p>Assurer un monitoring de l'aptitude aux études HES des titulaires d'une MP</p> <p>La CFPI met en place un système de monitoring en se basant sur les recommandations découlant du projet Évaluation de l'aptitude aux études HES des titulaires d'une maturité professionnelle. Le mandat de cette évaluation a été confié à econcept. Le rapport final paraîtra en décembre 2021. Les organes de la CSFP sont informés des résultats du rapport à partir du deuxième trimestre.</p> <p>La CFPI développe des mesures à partir de la valorisation des résultats du rapport de tendance de l'HEFP sur les parcours de formation, les défis et les potentiels de la maturité professionnelle (sélection des jeunes pour la MP, mesures de soutien et, le cas échéant, renforcement de la collaboration intercantonale).</p>	CFPI	Deuxième – quatrième trimestre 2022 Quatrième trimestre 2022
3.9	<p>Favoriser la reconversion et le perfectionnement</p> <p>Le parcours professionnel est rarement linéaire. Au contraire, il s'apparente de plus en plus à un réseau individuel d'acquis de formation formels et informels. Afin de tenir compte de cette évolution et du besoin de flexibilisation dans le monde du travail, les acquis de formation pertinents doivent être pris en compte dans la formation professionnelle (initiale). (Certification professionnelle pour adultes: prise en compte des acquis, projet Formation professionnelle 2030)</p> <p>Par ailleurs, les coûts directs et indirects de la formation ne doivent pas être une source de découragement pour les personnes qui souhaitent (continuer à) se former. Des solutions de financement interinstitutionnelles adaptées doivent être mises au point. (Coûts indirects de la certification professionnelle pour adultes – bourses et prêts cantonaux, projet Formation professionnelle 2030). Une enquête nationale sur les possibilités et les lacunes de financement sert de base à l'élaboration de</p>	CFQA CIFC CFQA CIFC	Décembre 2022 Deuxième – troisième trimestre 2022

	<p>solutions de financement.</p> <p>La maîtrise des compétences de base est vérifiée et des outils adéquats sont proposés pour évaluer le niveau des personnes avant qu'elles intègrent une formation certifiante, et des cours de préparation sont proposés en cas de nécessité.</p>		
3.10	<p>Contrat d'apprentissage pour adultes (projet Formation professionnelle 2030)</p> <p>De nombreux adultes obtiennent un diplôme de formation professionnelle initiale sans contrat d'apprentissage (art. 32 LFPr). L'objectif initial était de développer pour ces adultes et leurs entreprises d'engagement un complément au contrat d'apprentissage qui règle entre autres les modalités de financement, les conditions d'engagement jusqu'à l'obtention du diplôme professionnel, etc. Les clarifications effectuées jusqu'à présent au sein de la CFQA n'ont toutefois pas révélé un besoin trop important. Il s'est toutefois avéré que le fait que les adultes selon l'art. 32 LFPr ne soient pas du tout pris en compte dans le financement forfaitaire de la Confédération pose des problèmes (plus importants). Cette lacune doit maintenant être comblée. La portée politique doit également être prise en compte dans la recherche de solutions.</p> <p>En raison de la priorisation des nombreux travaux de projet, le lancement du projet a été repoussé d'un an, à 2022. Le comité de la CSFP a discuté du projet en janvier 2022 et a approuvé le fait que l'objectif initial du projet soit transféré dans d'autres projets et poursuivi.</p>	CFQA	À partir de 2022
3.11	<p>Gérer les conséquences de la pandémie de COVID-19</p> <p>La CSFP assure la coordination intercantonale sur les grandes questions liées à la gestion des défis que pose la pandémie de COVID-19 dans la formation professionnelle. Elle fait partie des organes mis en place par les partenaires de la formation professionnelle et rapporte les préoccupations des cantons. Ses commissions se chargent des aspects de mise en œuvre garantissant aux personnes en formation la tenue des procédures de qualification, l'atteinte des objectifs de formation et l'égalité des chances.</p> <p>À l'issue de la pandémie, la CSFP et ses commissions évaluent les travaux et définissent la suite à donner pour les développements induits par la pandémie (par ex. l'enseignement à distance, la situation concernant les cours interentreprises, l'adaptation des procédures de qualification, les coûts, etc.).</p> <p>Le domaine de la formation continue a également été fortement touché par la crise sanitaire. La CIFIC examine la situation en coopération avec le SEFRI et évalue la nécessité d'agir.</p>	CSFP Secrétariat	En continu

CDOPU	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
3.1	<p>Préparer la mise en œuvre de la mesure 3 intitulée Analyse de la situation, évaluation du potentiel, orientation de carrière: offre gratuite pour les adultes de plus de 40 ans (viamia)</p> <p>L'offre de conseil vise à analyser et à renforcer l'employabilité des personnes de plus de 40 ans. Après une phase pilote d'un an en 2021 dans 11 cantons, les consultations viamia seront proposées dans tous les cantons en 2022. Une plateforme en ligne sera disponible au milieu de l'année 2022. Elle doit permettre aux personnes intéressées de réfléchir de manière autonome à leur propre carrière.</p>	CDOPU / SEFRI	À partir de janvier 2022

CDOPU / CIFIC	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
3.1	<p>Examiner la possibilité de mettre au point des outils de conseils dans le domaine des compétences de base</p> <p>Une enquête réalisée par la CIFIC et la CDOPU auprès des services cantonaux d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière a montré qu'il était nécessaire, pour favoriser le travail d'orientation auprès des adultes ayant des difficultés dans le domaine des compétences de base, de mettre au point des outils de conseils adéquats.</p> <p>Il devrait être possible d'élaborer de tels outils dans le cadre d'une mesure intercantonale de la CIFIC.</p>	CIFIC / CDOPU	Juillet 2022

CIFIC	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
3.1	<p>Contribuer à l'encouragement des compétences de base</p> <p>Au titre d'une mesure intercantonale, la CIFIC poursuit, avec l'Association Lire et écrire, la campagne nationale intitulée <i>Simplement mieux!</i>. Elle utilise pour ce faire le matériel d'information mis au point dans le cadre cette nouvelle étape du projet.</p>	Comité CIFIC	En continu
3.2	<p>Prendre en compte la formation continue et les compétences de base dans la stratégie Formation professionnelle 2030</p> <p>La CIFIC suit le développement de la stratégie Formation professionnelle 2030 et s'engage en faveur des thèmes en lien avec la formation continue et les compétences de base des adultes.</p>	Comité CIFIC	En continu

Objectif stratégique 4: Le système de formation est connu et compréhensible par tous.

CSFP	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
4.1	<p>Recenser les attentes placées dans les voies de formation (projet Formation professionnelle 2030)</p> <p>Dans le cadre du projet du SEFRI, lancé en tant qu'avant-projet de l'initiative Formation professionnelle 2030 et visant à créer une structure de conseil pour les profils des voies de formation et leurs mécanismes de réglementation (début en 2024; objectif: consolider les connaissances sur ces profils et mécanismes), les cantons participent à la définition des attentes placées dans les voies de formation.</p> <p>La description de projet du SEFRI prévoit qu'en 2021, une équipe interdisciplinaire constituée à partir des commissions de la CSFP (CDP, CFPI, CPQual, CFFP) se penche sur les questions définies par le SEFRI et rédige à l'attention de la CTFP un rapport de synthèse sur les constatations et les conclusions du point de vue des cantons.</p>	<p>SEFRI</p> <p>Participation des commissions de la CSFP (CDP, CFPI, CPQual, CFFP)</p> <p>Comité</p> <p>Assemblée plénière</p>	À partir de 2022
4.2	<p>Poursuivre le développement des profils d'exigences (projet Formation professionnelle 2030)</p> <p>Un état des lieux des instruments cantonaux utilisés dans le cadre du projet Profils d'exigences: instruments scolaires de la CDIP est établi et évalué par des experts externes. Les groupes de travail examinent la possibilité d'utiliser ces instruments dans toute la Suisse, tandis que le groupe de pilotage et le groupe d'accompagnement élaborent une recommandation à leur sujet à l'attention de la CSFP et de la CDIP.</p>	<p>Groupes de travail</p> <p>Groupe de pilotage</p> <p>Groupe d'accompagnement</p>	Décembre 2023

CDOPU	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
4.1	<p>Mise en œuvre progressive de la stratégie nationale OPUC (projet Formation professionnelle 2030)</p> <p>La stratégie nationale OPUC, approuvée par la CDIP en automne 2021, sera mise en œuvre progressivement. Elle se fonde sur le plan d'action adopté pour une première phase de mise en œuvre jusqu'à fin 2023.</p>	CDOPU	À partir de l'automne 2021

CIFC	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
4.1	<p>Définir clairement la formation continue</p> <p>Les recommandations relatives à la formation continue d'adultes, adoptées le 20 février 2003 par la CDIP, sont remaniées afin de clarifier les définitions utilisées par les cantons et de prendre en compte les dispositions de la loi fédérale sur la formation continue (LFCo).</p>	CIFC	Décembre 2022
4.2	<p>Élaborer un cadre d'orientation pour la promotion des compétences de base</p> <p>En 2018, sur une suggestion de la CIFC, le SEFRI a chargé un groupe de travail commun d'élaborer un cadre d'orientation pour les compétences de base dans le domaine des TIC. En 2020, un deuxième cadre d'orientation a suivi pour les compétences de base en mathématiques. Des travaux doivent à présent être lancés en concertation avec le SEFRI en vue d'élaborer un cadre d'orientation pour la lecture et la rédaction. Dans le cadre du projet <i>Favoriser les compétences de base – interfaces et qualité</i> de la CII, l'interface entre les domaines de la formation et de la migration relative à la compétence de base portant sur la capacité d'expression orale dans une langue nationale devra aussi être clarifiée.</p>	Comité CIFC	Décembre 2022

Objectif stratégique 5: La formation professionnelle établit des critères de qualité.

CSFP	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
5.1	<p>Définir le <i>blended learning</i></p> <p>Pour apporter des réponses aux questions d'utilisation et de financement du <i>blended learning</i>, le groupe de travail de la CFPI définit, dans le rapport de projet, des ébauches de solutions et des variantes concernant cette méthode d'apprentissage. Le rapport approuvé par l'Assemblée plénière servit ensuite à la CSFP de position de principe pour une meilleure consolidation de la thématique au sein du partenariat de la formation professionnelle.</p> <p>La recommandation blended learning sera adoptée par la CTFP en novembre 2022 ; au préalable, les cantons, les associations d'employés et d'employeurs et la Table Ronde des écoles professionnelles seront consultés.</p> <p>Un avis de droit externe concernant l'attribution de mandats pour du matériel didactique et des systèmes de gestion de l'apprentissage qui seront ensuite utilisés dans les écoles professionnelles est disponible. Les organes technico-pédagogiques de la CSFP ont vérifié la faisabilité de la définition de principes fondés sur le partenariat et concernant les conditions minimales pour les plates-formes d'apprentissage. Le mandat à la CFFP pour les travaux de mise en œuvre de la décision concernant le financement des CI est donné (le cas échéant, adaptation du règlement sur le subventionnement des cours interentreprises).</p>	<p>CFPI Comité Assemblée plénière CDP CFFP</p>	<p>Décembre 2022</p>
5.2	<p>Optimiser la gestion et l'échange de données (projet Formation professionnelle 2030)</p> <p>Le Comité et l'Assemblée plénière de la CSFP sont régulièrement informés de l'avancement du programme Optima, mais aussi régulièrement consultés à son sujet.</p> <p>La COP est responsable, au sein de la structure du programme, de la préparation et de la mise en œuvre des projets opérationnels Optima et procède ainsi aux clarifications nécessaires concernant les besoins, les conditions types techniques et le financement. En 2021, d'autres projets Optima seront réalisés en fonction des ressources disponibles. La COP se charge de la mise en œuvre conjointement avec le CSFO.</p> <p>Élaboration des normes eCH pour la formation professionnelle (sous la direction du groupe spécialisé Éducation d'eCH) au titre des préparatifs pour la mise en œuvre à partir de 2022.</p> <p>Accompagnement du projet <i>Harmonisation de l'échange des données entre les offices cantonaux de la formation professionnelle</i>.</p> <p>Coordination de la mise en œuvre de l'engagement relatif à la livraison des demi-journées scolaires à BDEFA.</p>	<p>Comité CSFP Assemblée plénière CSFP</p> <p>COP COP et SC ÉD COP</p> <p>COP</p>	<p>En continu</p> <p>Décembre 2021</p>
5.3	<p>Renforcer la collaboration entre les trois lieux de formation</p> <p>Dans le cadre de l'initiative Formation professionnelle 2030, et en ce qui concerne l'échange de données entre les trois lieux de formation, la COP élabore une analyse des besoins et établit une liste des priorités s'agissant des mesures d'amélioration visées. Celles-ci seront traitées, en fonction de l'ordre de priorité, en tant que projets de mise en œuvre Optima.</p>	<p>COP</p>	<p>À partir de décembre 2021</p>

5.4	<p>Développer la numérisation dans le domaine de la formation professionnelle</p> <p>La CSFP soutient les mesures de mise en œuvre prévues dans la stratégie numérique de la CDIP pour la formation professionnelle. La CFPI évalue les besoins de coordination au niveau intercantonal pour la transformation numérique dans la formation en école professionnelle (aspects didactiques et pédagogiques et aspects de l'égalité des chances) ainsi que pour les développements numériques dans la formation en entreprise et dans les cours interentreprises. Elle prend ensuite les mesures nécessaires. La commission définit le rôle qu'elle veut endosser vis-à-vis de ces questions en constante évolution.</p> <p>La CFFP évalue les besoins de coordination au niveau intercantonal concernant les aspects financiers (et, entre autres, également les aspects de l'égalité des chances) de la transformation numérique dans la formation professionnelle.</p> <p>L'échange d'informations avec le réseau des déléguées et délégués cantonaux pour la numérisation dans l'éducation, récemment mis sur pied par la CDIP, est assuré.</p>	Comité Assemblée plénière CFPI CFFP CFP	En continu
5.5	<p>Participer au développement du projet Culture générale 2030 (projet Formation professionnelle 2030)</p> <p>Après la discussion et l'adoption des principes de révision par les partenaires de l'alliance au sein de la CTFP (lien), les travaux de révision débuteront à partir de 2022.</p> <p>Les cantons sont étroitement associés à l'organisation du projet, tant dans la codirection du projet, le groupe d'accompagnement que dans les organes existants (CFPI, comité de la CSFP, CTFP).</p> <p>La CFPI participe activement aux travaux de révision par l'engagement de ses membres ou de délégués cantonaux et contribue ainsi à la réalisation des objectifs du projet.</p>	CFPI Comité	À partir de février 2022
5.6	<p>Observer et encourager l'introduction du test de langue fide en tant que test de langue de référence</p> <p>La CTR observe l'introduction du test de langue fide en tant que test de langue de référence à utiliser pour évaluer, dans le cadre des offres de préparation à la formation professionnelle initiale et des offres de formation professionnelle initiale, le niveau de compétences linguistiques des adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse. Conjointement avec le SEM et le secrétariat fide, la CTR informe les acteurs de la formation professionnelle sur l'avancement de fide et les simplifications que permet ce système.</p>	CTR	Fin 2022
5.7	<p>Coordonner la surveillance des écoles supérieures</p> <p>La CSFP encourage l'échange d'expériences dans le domaine de la surveillance des écoles supérieures et organise une rencontre à ce sujet. La commission Écoles supérieures de la CSFP élabore des standards minimaux en matière de surveillance et veille à ce qu'ils soient appliqués de manière coordonnée à partir de 2021.</p>	CES	Printemps 2022

5.8	<p>Élaborer une description du processus de validation des acquis</p> <p>Le guide du SEFRI relatif à la validation des acquis de l'expérience ayant été abrogé, la CFQA établit une description du processus de validation qui contient également des informations sur les cantons où une validation est possible et sur les conditions d'admission.</p>	CFQA	Février 2022
5.9	<p>Promouvoir le dossier de formation</p> <p>Les partenaires de la formation professionnelle doivent analyser la finalité du dossier de formation, son rôle, sa portée et les formes qu'il peut revêtir. Des réflexions fondamentales sont actuellement menées sur les plateformes d'apprentissage, les portfolios, l'approche <i>Bring Your Own Device</i> ou encore le <i>blended learning</i>; ces réflexions doivent être prises en compte.</p>	CDP CFPI CSFO Comité CSFP	Décembre 2021
5.10	<p>Formation et formation continue des formateurs professionnels (cours de 40 heures pour formateurs et formatrices en entreprise) et révision des plans d'études cadre pour les responsables de la formation professionnelle (projet Formation professionnelle 2030)</p> <p>La CFPI suit les travaux de révision des plans d'études cadre pour les responsables de la formation professionnelle (projet Formation professionnelle 2030). Elle en déduit si des mesures doivent être prises pour les cours de 40 heures reconnus à l'échelon cantonal qui s'adressent aux formatrices et formateurs professionnels. La CFPI évalue aussi s'il y a lieu d'intervenir à l'égard de l'assurance qualité de ces cours. Dans cette optique, elle surveille notamment le projet Formation professionnelle 2030 consacré au renforcement des compétences de formation au sein des entreprises. L'implication d'autres unités cantonales sur cette thématique (groupe de travail CFFE de Suisse latine) est assurée.</p>	CFPI SKBG SCFIE	Décembre 2022

Objectifs transversaux de la CDOPU

CDOPU	Objectifs opérationnels	Organes responsables	Délais
1	<p>Présence de l'OPUC public aux SwissSkills 2022</p> <p>En vue des SwissSkills 2022, la CDOPU s'est prononcée en faveur d'une nouvelle présence de l'OPUC. Avec sa présentation (dans les trois langues nationales D/F/I), l'OPUC donnera aux jeunes du degré secondaire, aux jeunes adultes des écoles secondaires et des écoles professionnelles, aux parents ainsi qu'aux enseignants un aperçu des nombreuses possibilités de la formation professionnelle initiale grâce à un mix de médias attractif. Leur présentation se fera sous le titre «orientation.ch - un service de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière cantonale».</p> <p>Afin d'éviter de devoir développer un concept de stand entièrement nouveau, la présentation de la OPUC s'appuie sur le concept du BIZ du canton de Berne pour les derniers salons bernois de la formation BAM. Des parties de ce concept seront mises à disposition pour la présentation de SwissSkills et adaptées en tenant compte des possibilités spatiales.</p>	Comité CDOPU Responsables de projet SwissSkills	Mai 2021